

# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

prêts Question écrite n° 57575

#### Texte de la question

M. Michel Liebgott appelle l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, sur la mise en oeuvre du dispositif d'éco-prêt à taux zéro (éco PTZ). Il souhaite savoir si l'objectif du Gouvernement de 100 000 prêts en un an lui paraît toujours réalisable, sachant que le rythme actuel est de 5 000 souscriptions par mois.

### Texte de la réponse

L'instauration de l'écoprêt à taux zéro pour le financement des travaux de rénovation lourde est une des mesures majeures du Grenelle de l'environnement pour réduire la consommation énergétique et les émissions de gaz à effet de serre des logements existants. La mobilisation des différents acteurs a permis la signature de plus de 70 000 offres d'écoprêt à taux zéro, en 2009. Après cet excellent résultat, supérieur à l'objectif initial fixé à 50 000, la distribution des écoprêts s'est stabilisée, en 2010, à environ 20 000 écoprêts par trimestre. Ainsi, sur la période 2009-2010, ce sont environ 150 000 prêts qui ont été alloués, en deçà de l'objectif fixé à 200 000 pour cette période. Afin de suivre la mise en oeuvre des différentes mesures du programme de réduction des consommations énergétiques des bâtiments décidées lors du Grenelle de l'environnement, un plan bâtiment a été mis en place sous la forme d'un comité stratégique composé d'une vingtaine de personnes. Il comprend aussi une dizaine de groupes de travail, dont un groupe pour l'écoprêt à taux zéro. En outre, la Société de gestion du fonds de garantie de l'accession sociale à la propriété (SGFGAS), chargée de la gestion de l'écoprêt à taux zéro, assure un suivi de la production et organise des comités techniques réunissant les établissements de crédit distributeurs. Ces comités permettent aux services de l'État d'échanger, de manière régulière, avec les différents acteurs concernés notamment sur les mesures à prendre pour faciliter la distribution du produit. Dans ce cadre, des documents d'information à destination des particuliers et des professionnels du bâtiment ont été produits afin d'améliorer la qualité des dossiers de prêt. Ces documents, à destination à la fois du grand public, des professionnels du bâtiment et des établissements de crédit, sont accessibles depuis le site Internet du ministère, rubrique « Écoprêt à taux zéro ». Des statistiques relatives au dispositif de l'écoprêt à taux zéro sont mises à disposition par l'État sur le site Internet de la SGFGAS, à l'adresse : www.sgfgas.fr, rubrique « Statistiques ». En particulier, sont publiés : le nombre de prêts distribués, la nature des travaux financés et les montants correspondants, à l'échelle départementale, régionale et nationale.

#### Données clés

Auteur: M. Michel Liebgott

Circonscription: Moselle (10e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 57575 Rubrique : Logement : aides et prêts

Ministère interrogé : Écologie, énergie, développement durable et mer

Version web: https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/13/questions/QANR5L13QE57575

Ministère attributaire : Logement

Date(s) clée(s)

**Question publiée le :** 25 août 2009, page 8178 **Réponse publiée le :** 22 mars 2011, page 2874